



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 février 2021

n° 003-21 C

Objet : RS - Approbation d'une participation exceptionnelle pour la mise en place d'un point de distribution alimentaire sur le quartier du Biollay dans le cadre du schéma de crise liée à la Covid-19

- date de convocation le 05 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi onze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 64

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Alain Thieffinat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois -

Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier -

Christelle Favetta-Sieyes - Sandrine Garcin - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Raphaële Mouric -

Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Cyndie Picot - Claire Plateaux - Thierry Repentin -

Walter Sartori - Alexandra Turnar

Corinne Charles - Lionel Mithieux - Franck Morat

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Catherine Mainier

Michel Dyen - Alain Saurel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Jean-Maurice Venturini

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Christèle Blambert à Michel Dyen - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Jean-Pierre Casazza à Jean-Benoît Cerino - de Isabelle Dunod à Claudine Bonilla - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Alain Thieffinat - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre - de Serge Tichkiewitch à Dominique Pommat

conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Farid Rezzak

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 février 2021

délibération n° 003-21 C

objet **RS - Approbation d'une participation exceptionnelle pour la mise en place d'un point de distribution alimentaire sur le quartier du Biollay dans le cadre du schéma de crise liée à la Covid-19**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle qu'un plan d'actions a été approuvé par le Conseil communautaire le 14 mai 2020 dans le cadre du schéma d'orientations budgétaires face à la crise de la Covid-19. Ce plan d'actions a notamment acté d'apporter un soutien aux projets de solidarité, notamment dans les quartiers politique de la ville.

Suite aux différentes réunions de coordination de crise et à la remontée des besoins des communes, l'agglomération a été sollicitée pour participer à la mise en place d'un point de distribution alimentaire sur le quartier du Biollay à destination d'un public en situation de vulnérabilité.

Ce point de distribution alimentaire est porté par la FOL (Fédération des œuvres laïques), en tant que gestionnaire du FJT (foyer de jeunes travailleurs) « La Clairière ». Le besoin de mise en place de ce local a été confirmé et travaillé avec les acteurs des solidarités (Etat, Département, Banque alimentaire).

Ce point de distribution est ouvert depuis le 7 décembre 2020 grâce à l'accord financier d'un nombre important de partenaires. Le dimensionnement est de 50 colis (un colis par famille) par semaine avec l'objectif d'aller jusqu'à 70 colis/semaine (en deux permanences).

Ce lieu de distribution permet de soulager le centre-ville et de répondre en partie à l'augmentation de la demande.

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 20 000 € comprenant :

- l'achat du matériel nécessaire (réfrigérateur, étagères...),
- la mise à disposition d'un local,
- la rémunération du personnel.

Les demandes de participation sont décomposées comme suit :

- DDCSPP (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) : 10 000 €,
- Grand Chambéry : 6 000 €,
- Ville de Chambéry : 4 000 €.

La participation exceptionnelle de l'agglomération porte sur l'achat du matériel.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu le schéma d'orientations budgétaires face à la crise du Covid-19 voté en Conseil communautaire du 14 mai 2020,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : accorde une subvention maximale de 6 000 € à la Fédération des œuvres laïques,

Article 2 : précise que cette participation fera l'objet d'un versement unique au vu de la présente délibération mais pourra faire l'objet d'une actualisation à la baisse en cas de cofinancements versés supérieurs aux montants attendus,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 003-21 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une participation exceptionnelle pour la mise en place d'un point de distribution alimentaire sur le quartier du Biollay dans le cadre du schéma de crise liée à la Covid-19

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

Date de l'acte : 11 février 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210211-lmc1H24908H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24908H1

Date de transmission en Préfecture : 12 février 2021

Date de réception en Préfecture : 12 février 2021

Période d'affichage : du au